



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AUDE

Préfecture
Sous-préfecture de Narbonne
Mission des sécurités et de la
réglementation
Section Politiques
Environnementales
Affaire suivie par :
Patricia Duhail
Tél : 04.68.90.33.72
patricia.duhail@aude.gouv.fr

Narbonne, le **15 FEV. 2018**

Le sous-préfet de Narbonne

à
*Mesdames et Messieurs
les membres de la commission
(destinataires in fine)*

Objet : Commission de suivi de site (CSS) de la société Orano Cycle Malvési.

La commission de suivi de site de la société Orano Cycle Malvési se réunira le **lundi 12 mars 2018 à 8 H 30** sur le site.

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- ➡ *8 h 30 en salle :*
 - présentation du déroulé de la demi-journée de la CSS (5')
 - présentation de l'observatoire et désignation de ses membres (15')
 - bilan Orano cycle des années 2016 et 2017 sur les risques accidentels du site de Malvési (15')
 - bilan DREAL des contrôles réalisés en 2016 et 2017 sur les risques accidentels du site de Malvési (10')
 - point PPRT (10')
 - point sécurité pour la visite du site (5')
- ➡ *9 h 30 départ pour le vestiaire*
- ➡ *10 h démarrage de la visite*
- ➡ *11 h 30 fin de la visite et retour au vestiaire*
- ➡ *12 h retour en salle et fin de la CSS.*

.../...

En votre qualité de membre de cette commission, je vous serais obligé de bien vouloir y participer ou vous y faire représenter.

Afin de mettre en place l'organisation de cette visite, je vous demande impérativement de confirmer votre participation accompagnée d'un justificatif d'identité auprès de Mme Duhail par courriel : patricia.duhail@aude.gouv.fr avant le 2 mars 2018.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending upwards from the right side.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet

Luc ANKRI

Membres de la Commission de suivi de site de la Société Orano Cycle Malvésí

Collège « administrations de l'Etat » :

- le sous-préfet de Narbonne ou son représentant,
- le chef du service interministériel de défense et de protection civile ou son représentant,
- le chef du service départemental d'incendie et de secours de l'Aude ou son représentant,
- le Chef de l'Unité Territoriale de l'Aude de la DREAL ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude ou son représentant,
- le délégué territorial de l'agence régionale de santé ou son représentant.

Collège « élus des collectivités territoriales concernées » :

- M. Patrick BARDY (titulaire) ou M. Jean-Claude JULES (suppléant) conseillers municipaux pour la commune de Narbonne,
- M. Claude CODORNIU, maire de Moussan (titulaire) ou M. Cédric LIGNON (suppléant) pour la commune de Moussan,
- M. Jacques BASCOU, président du Grand Narbonne (titulaire) ou M. Aimé LAFFON (suppléant),
- M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, conseiller départemental (titulaire) ou Mme Dominique GODEFROID, conseillère départementale (suppléante),
- M. Xavier BELART (titulaire) ou Mme Marie-France MONTOSSON (suppléante) délégués du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude,
- M. Bernard DEVIC, Président du PNR (titulaire) ou Mme Magali VERGNES (suppléante) pour le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Collège « riverains d'installations classées ou associations de protection de l'environnement » :

- Mme Maryse ARDITI (titulaire) ou M. Frédéric OGE (suppléant) de l'association ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois),
- M. Michel DEOLA (titulaire) ou M. Joseph BONNETON (suppléant) de l'association Narbonne Environnement,
- M. Alain ADELL, président du Syndicat de la Plaine de la Livière,
- M. Rémi IBANES, riverain,
- Mme Anne-Marie BRETTE, riveraine,
- Mme Lilian SERRE (titulaire) ou Mme Monique ROQUE (suppléante) de l'association COLERE.

Collège « exploitants des installations classées » :

- M. le directeur de l'établissement Orano Cycle Malvésí (titulaire) ou le responsable du département technique (suppléant),
- le responsable sécurité-environnement (titulaire) ou le responsable de la sûreté (suppléant),
- le responsable projets environnementaux (titulaire) ou le responsable des projets (suppléant),
- le responsable de la communication du site (titulaire).

Collège « salariés des installations classées » :

- M. Christian MATINIER (titulaire) ou M. Dominique DELAGE (suppléant) pour le syndicat CFE-CGC,
- M. Willy BOURDON (titulaire) ou M. Fabrice PEREA (suppléant) pour le syndicat CGT,
- M. Christophe GRANIER (titulaire) ou M. Christophe THUILLIER (suppléant) pour le syndicat CGT-FO,
- M. Nicolas LOUSTAU (titulaire) ou M. Jérôme GRAULHET (suppléant) pour le syndicat CFDT.

Personnalités qualifiées :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude : Le président de la CCI Aude ou son représentant nommé désigné,
- Le président du Conseil interprofessionnel des vins AOC du Languedoc et des IGP Sud de France ou son représentant,
- La directrice régionale adjointe, chef de l'unité territoriale de l'Aude DIRECCTE ou son représentant,
- Le chef de la division de Marseille de l'Autorité de Sûreté Nucléaire ou son représentant.